

AVIS DE COURSE

CRITERIUMS PLANS D'EAUX INTERIEURS 2024

SOCIETE NAUTIQUE DE CHÄTELLERAULT

DIMANCHE 16 JUIN 2024

PLAN D'EAU SAINT CYR (86)

IND ; ILCA ; OPTIMIST ; OPEN SKIFF ; WINDSURF

PREAMBULE

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées sur la façade du club house
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur la façade du club house

3.2 [DP] [NP] **À l'exception des compétiteurs de la catégorie benjamin et des primo licenciés** .Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes ILCA, OPTIMIST, OPEN SKYFF, WINSURF et Dériveur intersérie

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant à ecoledevoile86@gmail.com jusqu'au 13 juin 2024

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées le matin de l'épreuve

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

| Classe | Droits d'inscription |
|-----------|----------------------|
| Solitaire | 5 euros |
| Double | 10 euros |

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

| date | de | à |
|----------|-----------|-----------|
| 16/06/24 | 10 heures | 12 heures |

8.2 Nombre de courses :

| Classe | Nombre | Courses par jour | Maximum par jour |
|----------------|--------|------------------|------------------|
| Toutes classes | 7 | 7 | 7 |

8.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 12 h 30.

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17 heures

11 LIEU

11.1 L'épreuve se déroule sur le plan d'eau de Saint Cyr (Vienne).

12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construits ou longue distance

14 CLASSEMENT

14.2 Une course validée est nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés auprès de l'organisation

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués pour l'épreuve du jour et pour le classement des trois épreuves du Critérium des plans d'eau intérieurs 2024;

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

Chevalier Francis au ;
06 11 94 03 37 chevalierfrancis@free.fr

ou au club Quentin ou Melody au
06 35 02 62 74 ecoledevoile86@gmail.com

ANNEXE A

Plan d'accès

Prendre à droite à l'entrée de la base de loisirs.



Centre de Voile du Haut Poitou, Rue de la Bourdillière 86 130 BEAUMONT ST CYR

ANNEXE B Zone de course



Centre de Voile du Haut Poitou

- Société Nautique de Châtelleraut
 Poitiers Étudiant Club

Régate plan d'eau de Saint-Cyr

- 5A 5B 5C

DÉRIVEUR - IND - DOUBLE - SOLITAIRE - WINDSURF

N° de voile

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|

Support :

- Ilca 4 OpenSkiff
 Ilca 6 Optimist
 Ilca 7 IND Solitaire
 Windsurf IND Double

Rating :

Série :

Règles fondamentales des RCV 2021-2024 :
La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV.3)
En participant à une épreuve dirigée selon les règles, chaque coureur accepte d'être régi par ces règles (RCV.4)

| | Barreur : | Équipier : |
|-----------------|------------------|-------------------|
| Nom | | |
| Prénom | | |
| N° de Licence | | |
| Nom du Club | | |
| N° de téléphone | | |
| Adresse Mail | | |

Autorisation Parentale :

Date :

Signature du Barreur :

*Je soussigné(e), autorise le mineur ci-dessus à participer à l'épreuve ci-dessus.
J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaire y compris son transport dans un établissement hospitalier.*

Signature du représentant légal, précédé de la mention manuscrite "lu et approuvé"